



VERSEMENT 1103 W

Description globale : Arrêtés départementaux

Dates extrêmes : 1992

Importance matérielle : 39 articles

Service producteur : Conseil général de l'Aube, direction des relations avec les élus, secrétariat général

Service versant :

Date d'entrée : 1992-1993

Communicabilité maximum : 150 ans à compter de la date de naissance

Début communicabilité : Immédiate

Fin communicabilité :

Date de rédaction du bordereau :

N° d'entrée : 16622

Cote de l'inventaire : 1AD10 142

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.



PRESENTATION

Ce versement effectué par le Conseil général de l'Aube (direction des relations avec les élus, secrétariat général) concerne les arrêtés départementaux de l'année 1992.

Avant cette date, les arrêtés de 1982 à 1991 sont classés dans le versement 1023 w.

Par principe, ces documents sont renseignés "non communicables".

En effet, ce n'est qu'en examinant le contenu de chaque arrêté que l'on peut déterminer une date de communicabilité (renseignements purement administratifs, relatifs à la vie privée, assimilés à un dossier de personnel ou contenant des informations à caractère médical etc...).

Les arrêtés ayant fait l'objet d'un affichage public restent communicables.

COTE	DESCRIPTIF	NUMEROS D'ARRETES	COMMUNI- CABILITE
001	SECRETARIAT GENERAL	8-1712	cf descriptif du verse- ment
002	SERVICE DU PERSONNEL	3-1220	
003	SERVICE DU PERSONNEL	1221-2374	
004	DIRECTION DES SERV. FINANCIERS	24-1419	
	<u>SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS :</u>		
005	- PRIMES D'APPRENTISSAGE	361-362	
006	- GROSSES REPARATIONS SCOLAIRES	365-1698	
007	- TRAVAUX DE RESTAURATION DE MONUMENTS HISTORIQUES	1679-1952	
008	- PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE	1674-1707	
009	- EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO- EDUCATIFS	171-1607	
010	- SUBVENTIONS ET PRIMES	75-1370	
011	- COLLEGES PUBLICS, CONCESSION DE LOGEMENTS	274-289	
	<u>DIRECTION DU PATRIMOINE :</u>		
012	- MAIN LEVEE DE CAUTION BANCAIRE	49-2139	
013	<u>SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS</u>	56-1915	
014	<u>DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</u>	2899	
	<u>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ACTIONS MEDICO-SOCIALES :</u>		
015	- D.I.D.A.M.S.	108-2363	
016	- SERVICE DE LA PROTECTION MATER- NELLE ET INFANTILE	69-2278	
017	- CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'EN- FANCE DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	55-2369	

COTE	DESCRIPTIF	NUMEROS D'ARRETES	COMMUNI- CABILITE
018	- COMMISSIONS LOCALES D'INSERTION	2610-3997	cf descriptif du verse- ment
019	<u>COMMISSIONS CONSULTATIVES PARI- TAIRES DEPARTEMENTALES DES ASSIS- TANT(E)S MATERNEL(LE)S</u>	2360	
	<u>DIRECTION DES ROUTES ET DU LOGEMENT :</u>		
020	- VOIRIE DEPARTEMENTALE	7-2357	
021	- SUBDIVISION D'AIX-EN-OTHE	23-2324	
022	- SUBDIVISION D'ARCIS-SUR-AUBE	2-2335	
023	- SUBDIVISION DE BAR-SUR-AUBE	1883	
024	- SUBDIVISION DE BAR-SUR-SEINE	260-448	
025	- SUBDIVISION DE BRIENNE- LE-C.	1-2037	
026	- SUBDIVISION D'ERVY-LE-CHATEL	38-2024	
027	- SUBDIVISION DE NOGENT-SUR-SEINE	124-2263	
028	- SUBDIVISION DE ROMILLY-SUR-S.	11-2291	
029	- SUBDIVISION DE TROYES I	9-1994	
030	- SUBDIVISION DE TROYES II	70-2325	
031	- CONSTRUCTION DE BORDURES DE TROTTOIRS	133-1936	
032	- SUPPRESSION DE FOSSES	391-1046	
033	- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SECON- DAIRE DES COMMUNES URBAINES	25-1714	
034	- SERVICE DE L'AMENAGEMENT RURAL	29-2370	
035	- BARRIERES DE DEGEL	2016	
	<u>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT :</u>		
036	- SERVICE DE GESTION ET D'EXPLOI- TATION DES INFRASTRUCTURES	2743	

COTE	DESCRIPTIF	NUMEROS D'ARRETES	COMMUNI- CABILITE
037	<u>SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRI- FICATION DE L'AUBE</u> <u>DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMI- QUES ET TOURISTIQUES :</u>	339	cf descriptif du verse- ment
038	- AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES	31-322	
039	- AIDE DEPARTEMENTALE A L'HOTEL- LERIE RURALE	132-796	